

# Communiqué de presse



Retrouvez L'État dans l'Hérault  
sur [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
et sur nos réseaux sociaux



Montpellier, le 30/01/2020

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

## Situation sanitaire de la qualité sanitaire des eaux de l'étang de THAU

Les deux séries d'analyses microbiologiques effectuées les 27/01/2020 et 29/01/2020 sur les huîtres de la zone « Mèze-Marseillan » font état ce jour de résultats favorables.

**Le Préfet de l'Hérault a donc décidé de lever l'interdiction temporaire de la pêche, de la récolte, du transport et de la commercialisation des coquillages du groupe 3 (huîtres, moules) de la zone 34.39.02 Mèze-Marseillan de l'étang de THAU.**

La carte actualisée des interdictions sanitaires de récolte de coquillages se trouve sur le site internet de l'OIEAU : <http://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts>

Service départemental de la communication interministérielle

04 67 61 61 25 - [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)

Site internet : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)



@prefet34

